

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D190926-09

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Carole de JOUX (procuration à Pierre LOUETTE), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX, Alain TERRAIL (procuration à Bernard BRUNET)

Secrétaire de séance : Eveline DAVIN

OBJET : Motion contre la diminution du temps d'ouverture du bureau de poste

Considérant que la direction de la Poste envisage d'accélérer les fermetures de bureaux de Poste ou de réduire de façon drastique les heures d'ouvertures de ses bureaux et notamment celui de Montmeyran

Considérant que les représentants de la Poste ont été reçus à la demande des élus

Considérant que le compte rendu de cette rencontre, rédigé par la « chef de projet Appui et transformation » de la direction régionale mentionne :

« le bureau de Montmeyran présente des horaires d'ouverture (27h30 hebdomadaire) bien supérieurs à son activité réelle (14H hebdomadaire) .

La Poste, dans un souci de saine gestion, doit se réorganiser tous les 2 ans et met alors en adéquation ses moyens à l'activité.

Les horaires du bureau sont donc destinés à être réduits prochainement, et ne correspondront sans doute plus aux besoins de la population .

C'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé 2 solutions qui permettraient de conserver une présence postale sur votre commune avec une accessibilité horaire plus importante , tout en respectant l'équilibre économique de la Poste.

- Soit l'agence postale communale (APC): solution où la mairie garde la maîtrise des horaires avec 95% des services actuels du bureau de poste
- Soit un relais poste chez un commerçant : solution où les habitants de Montmeyran bénéficieraient d'une plus grande amplitude horaire avec 75% des services actuels rendus par le bureau de poste. »

Considérant que ceci constitue une régression sans précédent, et que cette décision unilatérale et sans aucune concertation va entraîner rapidement le déclin du bureau en raison du peu d'heures d'ouverture qui ne correspond pas au besoin de la population montmeyranaise

Considérant le manque de considération des usagers de la Poste dans cette décision

Considérant que ce service public postal à Montmeyran a déjà été l'objet de remises en cause importantes avec la fermeture du samedi matin et une réduction d'horaire qui ont abouti à une détérioration du service devant être rendu à la collectivité

Le Conseil Municipal de Montmeyran lors de sa séance du 26 septembre 2019 :

- refuse les solutions alternatives proposées

- renouvelle son attachement à la présence « indispensable » d'un bureau de poste qui assure 100% des délégations de service public prévues par la législation
- refuse toute réduction d'horaires du bureau de Poste de Montmeyran
- demande que les discussions sur le devenir de ce service public soient reportées après les élections municipales de mars 2020.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	17
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 27 septembre 2019

Le maire